



Couples binationaux et succession

Par **Ortavi**, le **24/07/2014** à **13:35**

J'avais entendu dire qu'il y aurait pour les couples binationaux la possibilité de choisir son régime légal pour les successions à compter du 1^{er} juillet 2014. Je n'en vois aucune trace sur le net. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est ? Merci.

Par **domat**, le **24/07/2014** à **19:59**

bjr,
je ne connais pas ce projet.
en matière de successions, les biens suivent la loi du pays où ils sont situés.
cdt